

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2022

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Franck SOMMÉ, Lucas BEYSSON, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Jean-Pierre VILLESSOUBRE, Stéphane ROCHE (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI) Valérie SEYSSEL, Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – REGLEMENT DU SERVICE
36 – 02/06/2022

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1^{ère} adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée qu'un nouvel agent vient d'être recruté pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque municipale. Il apparaît opportun de profiter de l'arrivée de cette personne pour remettre à jour le règlement de ce service municipal.

Madame Valérie IMBAULT-HUART présente le projet de règlement de la bibliothèque municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement de la bibliothèque municipale,

DIT que le prix actuel de la cotisation (10 € par an par famille) pourra être réévalué chaque année par le conseil municipal,

CHARGE le Maire de la mise en œuvre et de l'exécution du présent règlement.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 2 abstentions (Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : **09 JUIN 2022**

Martine VENTURINI
Maire

